

**PROCES-VERBAL N° 5 DES DELIBERATIONS**  
**ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE DU**  
**3 OCTOBRE 2019**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-neuf et le 3 octobre,

à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Etaient présents : France Leroy (1ère adjointe), (2ème adjoint), Gérard Rossi (3ème adjoint), Alain Ramel (4ème adjoint).

Ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Jacques Fafri, Nicole Wilson, Jacques Grifo, Géraldine Percerot, Marie-Laure Antonucci, Hélène Rivas-Blanc, Mireille Parent, Fabienne Barthélémy, Gérald Fasolino, Philippe Coste, Antoine Di Ciaccio.

Frédéric Adragna donne procuration à France Leroy, Michel Desjardins à Hélène Rivas-Blanc.

Mesdames Josiane Curnier, Danielle Wilson Bottero, Valérie Roman, Fanny Saison et Aurélie Verne sont absentes et excusées et messieurs Michel Mayeur, Jean-Claude Sabetta et Philippe Baudoin sont absents et excusés.



- ✓ Monsieur le maire procède à l'appel.

*Une fois l'appel effectué, le quorum est atteint. Monsieur le maire s'apprête à désigner le secrétaire de cette séance quand monsieur Fasolino demande la parole.*

- ✓ Monsieur Fasolino : « Je dois vous annoncer que l'on ne va pas rester ce soir. Ce n'est pas contre vous et la remarque que je vais faire ne concerne pas les élus qui sont empêchés de venir pour cause de maladie mais je trouve, avec mes collègues, inadmissible que des élus soient systématiquement absents. Cela ne fait que renforcer le rejet de la classe politique. Je rappelle que ces élus ont eu la confiance des citoyens et qu'ils perçoivent une indemnité. Je le redis ces propos ne s'adressent pas à vous ni à ceux touchés par la maladie. Mais ce soir il y avait des délibérations importantes notamment sur le plan des finances et nous ne pourrions pas en débattre, c'est inacceptable ».

- ✓ Monsieur le maire : « Je vous rejoins dans ce que vous venez de dire. Nous sommes d'accord sur le fond ».

- ✓ Madame Leroy : « Il est vrai qu'il va falloir faire prendre conscience de ce qu'est l'engagement d'être élu et que cet engagement est le symbole de la démocratie ».

*Les membres de l'opposition s'en vont. Le quorum n'est alors plus atteint. Sans ce quorum, la séance ne peut se tenir. Monsieur le maire lève alors la séance à 20 heures et annonce que le Conseil municipal sera reporté à une date ultérieure. L'ordre du jour restera inchangé.*

